

**Délibération n° 2017-45 SCI du 20 avril 2017
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
portant avis sur la désignation d'un membre du Comité d'orientation scientifique**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,
Vu le code du sport, notamment le 1° de l'article R. 232-44,
Vu le projet de décision du Président de l'Agence,
Sur le rapport du Secrétaire Général ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Le projet de décision du Président de l'Agence joint en annexe à la présente délibération portant désignation d'un membre du Comité d'orientation scientifique reçoit un avis favorable.

Article 2 – La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 20 avril 2017.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Bruno GENEVOIS

signé